***L'importance du contrôle laitier en élevage bovin***

**1-Définition:**

Le contrôle laitier est une technique qui permet aux éleveurs de bovins laitiers et à tous les acteurs du secteur d’obtenir des informations précises sur la production laitière par vache.

Le contrôle officiel de la production laitière est effectué par un technicien dûment formé dans le cadre des cours de formation organisés ou supervisés par le ministère de l'Agriculture.

Le processus du contrôle du lait repose principalement sur la visite d’une étable laitière par un technicien ou "contrôleur de lait" une fois par mois lors des traites du matin et du soir. Il enregistre les quantités produites pour chaque vache et prélève un échantillon de ce lait et l'envoie au laboratoire pour déterminer sa composition en matière grasse, en protéines et en cellules.

**2-Objectifs du contrôle de la production laitière:**

- Déterminer annuellement la production de lait de chaque vache,

- Déterminer les taux de matières grasses, de protéines et des cellules dans le lait de chaque vache,

- permettre à l’éleveur d'avoir un certificat officiel de production laitière pour chaque vache sous contrôle laitier;

- Le contrôle laitier permet à l’éleveur une bonne gestion technique des vaches laitières, tel que la sélection des meilleures génisses et la réforme des vaches de faible production, ainsi que la maitrise des rations alimentaires distribués aux vaches et le suivi des performances économiques de l'élevage,

- Le contrôle officiel de la production laitière facilite la sélection et l’enregistrement des vaches dans le livre généalogique.

- Toute vache ayant subi le contrôle laitier à la première année de sa production peut être enregistré dans le livre généalogique,

- Les éleveurs soumis au contrôle laitier et la sélection sont éligibles aux subventions de l'État,

- L'enregistrement dans le livre généalogique permet à l’éleveur d’obtenir le "certificat de pureté de race", une garantie que la vache concernée est de race pure , ce qui la valorise mieux au moment de la vente,

- Les génisses et les taurillons de race pure nés d'une vache et d'un géniteur officiellement inscrits au livre généalogique sont considérés comme pures à l’instar des bovins importés et accompagnés de leurs pédigrées,

- Les résultats du contrôle laitier permettent la production des index génétiques des vaches soumises à une évaluation génétique.



**3. Conditions de participation au programme du contrôle laitier:**

Tous les éleveurs de vaches laitières de race pure peuvent s'inscrire à ce programme à condition :

- d’avoir une étable ayant un contrat d’unité pépinière engagé dans le programme de production de génisses de race pure,

- ou être membre dans une association ou une coopérative gérant ce programme dans la région,

Les éleveurs de bovins laitiers qui souhaitent bénéficier de ce programme peuvent contacter la Direction provinciale de l'agriculture ou l’office régional de mise en valeur agricole de leur zone ou bien contacter l'association ou la coopérative des éleveurs.

Pour qu’une étable soit une unité pépinière, l’éleveur doit:

- avoir des vaches laitières de race Holstein ou de race pis rouge ou de race Jersey ou de race brune Suisse ou de race Tarentaises ou de race Normande,

- soumettre ses vaches au programme de l’identification nationale,

- s’engager dans le programme de lutte contre la brucellose et la tuberculose, veiller à la bonne santé de son troupeau et utiliser l’insémination artificielle pour la reproduction de ses vaches.